

Commission locale de développement rural

réunions 2020

- 12 février 2020
- 23 juin 2020
- 27 août 2020
- 22 septembre 2020
- 10 décembre 2020

Commission locale de développement rural

réunions 2020

- 12 février 2020

Rapport de la réunion de CLDR Saint-Hubert, 12/02/2020

Présents : Bays S., Boulard E., Claren C., Gilson P., Henneaux A., Hotton JP., Jacquemin R., Lambert R., Palizeul C., Pasquasy F., Picard P., Pierlot P., Rekinge C., Servais F., Slachmuylders JF., Smet JP., Steuer I., Therer H., Vanden Abbeel, F. Van Der Smissen F.

Binet S. & Joie Th. (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Hotton P., Debiere M., Sibret J.

Approbation des PV de réunions du 25/09/2019 et 10/10/2019

Les PV de ces 2 réunions sont approuvés.

Suivi des conventions

➤ **Réseau de voies lentes**

Le marché a été attribué à la société Pirot.

Le souci rencontré à Vesqueville se règlera par un léger changement de tracé : la voie lente empruntera l'ancien vicinal jusqu'au bout (la « parcelle des chèvres ») pour aboutir ensuite, par un bout de chemin à créer, juste avant le pont de la N89.

Le souci constaté au Clos des Sorbiers est également réglé : les propriétaires ayant construit sur le domaine public ont été rencontrés et un compromis a été trouvé.

Quand ces différents accords auront été officialisés, le collège pourra notifier à l'entrepreneur l'ordre de débiter les travaux.

➤ **Maison de village d'Awenne**

Le permis d'urbanisme est à déposer pour le 28/02/2020 au Service de l'urbanisme à Arlon.

➤ **Maison de village de Hatrival**

Les offres des auteurs de projet sont attendues pour le 24/02/2020. L'auteur de projet choisi aura 3 mois pour rentrer un avant-projet pour un montant maximum de 650 000 €.

Expression des centres d'intérêts de chacun et des attentes du groupe

Cette première réunion de l'année 2020 est consacrée, d'une part, à une meilleure connaissance réciproque des membres de la CLDR renouvelée au cours de l'année 2019 et, d'autre part, à déterminer collectivement les éléments du programme de travail de la Commission (hors choix et suivi des projets sous convention).

L'animation est conduite selon la technique *Métaplan* : les membres répondent par écrit à diverses questions successives ; les réponses sont affichées sur des tableaux, regroupées et approfondies collectivement.

Chaque membre est invité à se présenter en répondant à ces quatre questions :

1. Quel est – ou a été – son secteur d'activité professionnelle ?
2. Quelle association du territoire représente-t-il, le cas échéant, au sein de la CLDR ?
3. Quel est son centre d'intérêt prioritaire par rapport au territoire ?
4. À quelle condition considère-t-il que sa participation à la CLDR sera une réussite ?

Il apparaît que :

1. Au sein de la Commission se trouvent divers profils : une personne aux études, des personnes actives professionnellement, dont des travailleurs frontaliers, et des personnes retraitées. Les secteurs privé et public sont représentés à parts égales :
 - o privé : construction, banque, grande distribution, tourisme
 - o public : enseignement, santé, aide sociale, aide aux communes, culture, environnement, transport.

La dimension sociale – « aide aux personnes » – est importante.

2. Les associations officiellement représentées au sein de la CLDR sont peu nombreuses. Elles s'inscrivent toutes dans la sphère politique communale – Ville, ADL, RSI, groupes politiques – à l'exception de l'ASBL « Les Sabotiers ». Sont informellement représentées diverses associations d'animation associative, culturelle, sportive de villages – théâtre, football, comité villageois.
3. La mobilité – en particulier les voies lentes –, l'aménagement du territoire (l'urbanisme, les paysages), le patrimoine, le tourisme et la nature, sont, dans cet ordre, les centres d'intérêt prioritaires pour le territoire les plus souvent cités. Concilier nature et développement économique est donné comme objectif par un membre. Deux autres expriment font porter leur intérêt prioritaire sur le bien vivre et sur les personnes isolées. Deux autres encore accordent le leur à des bâtiments particuliers : les écoles de Hatrival et la salle du comité de village d'Awenne.
4. Les membres considèrent que leur participation à CLDR sera une réussite si :
 - o d'abord et avant tout, les projets se concrétisent effectivement dans un délai raisonnable ;
 - o les projets sont le fruit d'une réflexion, d'une écoute et d'une consultation de l'ensemble des citoyens ;
 - o les projets entraînent un mieux pour la population (bien-être, bon vivre, envie d'y vivre) ;
 - o les projets entraînent un développement global de la commune en général et un redéveloppement des commerces au centre-ville en particulier ;
 - o chaque village porte une trace d'un projet du PCDR ;
 - o de petits projets visuels et des actions peuvent être mis en œuvre ;
 - o ils peuvent s'investir vraiment et se sentir responsables dans la réalisation des projets.

Bref, les membres participent à la CLDR en vue de contribuer personnellement à la concrétisation de projets de qualité, visibles, efficaces.

Par ailleurs, la ville et tous les villages de la commune sont représentés, chacun par au moins deux membres, au sein de la CLDR, à l'exception de Poix et de Mirwart, sans représentant.

Établissement du programme d'actions de la CLDR en 2020

Trois propositions d'action sont soumises à la CLDR, pour approbation et approfondissement.

➤ **1^{er} trimestre 2020**

Pour faire suite à la présentation, en septembre 2019, des acteurs économiques actifs sur la commune, sera organisée le 26/03/2020 une rencontre avec huit acteurs sociaux actifs sur la commune : AMO, GAL (projet social), Maison des jeunes, PCS, Défits, Aube, Andage et le CPAS. Une réunion préparatoire a eu lieu le 10 février et les lignes directrices de l'intervention ont été tracées.

Question posée à la CLDR : « Quelles autres thématiques serait-il intéressant de la même manière ? »

La CLDR propose de traiter ainsi les thématiques Culture, Patrimoine, et Tourisme.

➤ **2^e trimestre 2020**

En 2015, dans le contexte de la préparation du GAL *Nov'Ardenne* (Libin, Libramont, Saint-Hubert, Tellin), deux réunions inter-CLDR avaient été convoquées. Dans la foulée, en juin 2016, la CLDR de Saint-Hubert

avait imaginé convier les trois autres CLDR à une visite-découverte de son patrimoine. Un préprogramme avait même été établi. Dans cette même dynamique, la CLDR de Libin avait invité, en septembre 2016, ses homologues à découvrir son unité de séchage de plaquettes de bois.

Question posée à la CLDR : « Pareille initiative est-elle toujours souhaitable ? Pour quel public : intra-CLDR ou inter-CLDR ? »

La CLDR propose de planifier une visite-découverte du territoire :

- D'abord, pour ses membres ;
- Plus tard, pour les autres CLDR du territoire du GAL, sous l'égide de ce dernier ;
- Plus tard encore, pour les habitants de la commune.

Questions posées à chaque membre : « Ce que je veux découvrir » et « Ce que je veux faire découvrir ».

Ce que je veux découvrir
La richesse patrimoniale de Saint-Hubert : Palais abbatial, Domaine et Château de Mirwart, Fontaines d'Awenne, moulins et anciens moulins, une « commune au fil de l'eau »
Les villages, le patrimoine de chacun : Hatrival, Arville, Vesqueville, Mirwart, Awenne
L'artisanat ancien
Les différentes voies lentes et les voies forestières
Un endroit non ouvert au public
Une partie de chasse

Ce que je veux faire découvrir
Le patrimoine bâti et environnemental
La ville : le centre de Saint-Hubert (Basilique, ancien hôpital, Palais abbatial, Cour des Tilleuls)
La forêt : la Grande Forêt de St-Hubert, balades en forêt
L'aérodrome
Les coins inédits de ma commune
Le petit patrimoine des villages : (chapelles, ponts, etc.)
Autel et statue Saint-Sébastien (Awenne)
Des promenades : à Mirwart, à Awenne
Le parcours d'un week-end de touristes

➤ **3^e trimestre 2020**

La Présidente annonce l'organisation d'une deuxième édition de la Fête des associations, fin septembre ou début octobre, sur le site de l'aérodrome.

Commission locale de développement rural

réunions 2020

- 23 juin 2020

Rapport de la réunion de CLDR Saint-Hubert, 23/06/2020

Présents : Baltus JM. ; Bays S. ; Boulard E. ; Claren C. ; Delvosalle M. ; Henneaux A. ; Hotton JP. ; Hotton Pierre. ; Jacquemin R. ; Lambert R. ; Pierlot P. ; Rekinge C. ; Sibret J. ; Slachmuylders JF. ; Smet JP. ; Steuer I. ; Therer H., Van Den Abbeel F. ; Vandercoilden M. ; Van Der Smissen F. ;

Binet S. & Joie T. ; Dufasne F. ; Pecquet B. ;

Excusés : Debière M. ; Lierneux H. ; Palizul C. ; Pasquasy F. ; Picard P. ; Pierard E. ; Servais F. ;

Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 12/02/2020

Le rapport de la réunion est approuvé.

Etat des projets en cours

➤ Réseau de voies lentes

Une solution a été trouvée au problème de la connexion de la rue des Moyettes à la rue de Mayavaux (Vesqueville). La Commune s'est entendue avec un propriétaire privé pour un échange de parties de parcelles. Le Collège a notifié l'attribution du marché de travaux à l'entrepreneur. Ce dernier prendra contact avec l'auteur de projet afin de l'informer de ses disponibilités. Le délai de réalisation est de 45 jours ouvrables.

➤ Maison de village d'Awenne

L'attribution du permis d'urbanisme est retardée suite à la crise du Covid-19. Elle est désormais attendue pour l'automne. Vu l'accord informel déjà obtenu, la Commune sollicite dès à présent de l'auteur de projet l'établissement du cahier des charges.

➤ Maison de village de Hatrival

L'auteur de projet est désigné. Il s'agit du Bureau *Lorigami*. Dans un premier temps, celui-ci doit réactualiser la fiche projet existante (établie par le Bureau *Impact*) pour respecter le budget de 650.000€. Ce travail sera fait pour fin septembre. La demande de convention sera établie sur cette base et introduite auprès de la Région wallonne après approbation par la CLDR.

- Information importante** : La Ministre de la Ruralité, Céline Tellier, a récemment annoncé un moratoire sur les conventions des PCDR (https://www.tvlux.be/article/info/pcdr-la-ministre-tellier-impose-un-moratoire-34812_344.html#). Il semblerait que cette décision n'impactera pas les conventions déjà établies (Voies lentes, MdV Awenne). Mais, en ce qui concerne le projet de Maison de Village d'Hatrival, une réévaluation devra être faite sur base de l'Arrêté prochain du Gouvernement wallon, qui détaillera la portée et les modalités exactes dudit moratoire.

Crise sanitaire et confinement : enseignements et recommandations

L'animation est conduite selon la technique *Métoplán*. Elle comporte trois séquences.

1^{re} séquence

L'affirmation suivante est soumise aux membres, lesquels doivent indiquer, chacun, leur degré d'adhésion. (Etant donné les mesures de sécurité recommandées, le positionnement se fait à main levée.)

**« À titre personnel, j'estime avoir disposé de toutes les ressources nécessaires
sur le territoire pour faire face à la crise. »**

12 membres adhèrent totalement (++) à cette affirmation, 8 participants y adhèrent avec réserve (+). Aucun membre ne la rejette, peu ou prou.

2^e séquence

Les participants sont ensuite invités à signaler les ressources et les lacunes du territoire.

« Quelles ressources avez-vous trouvées ? »¹

- Cadre de vie*
 - Ressources naturelles disponibles.
 - Réseau de promenades.
 - Pas de restriction dans les déplacements. [*Balades*]
 - Tranquillité.
 - Retour de la pratique de la marche.
- Services publics*
 - Présence policière rassurante.
 - Bonne gestion du home. [*Aucun cas de coronavirus*]
 - Accueil des enfants dans les écoles. [*Garderie*]
 - Mise en place du chèque commerce.
 - Fourniture rapide du « kit de départ du bénévole ».
 - Mise en place de l'alternative à la collecte des déchets.
 - Coordination des bénévoles.
 - Gestion de la plateforme d'entraide.
- Canaux de communication*
 - Bonne communication des informations par les réseaux sociaux.
 - Bonne couverture Internet de tout le territoire.
- Commerçants et artisans*
 - Commerces de première nécessité présents et ouverts sur le territoire.
 - Créativité des commerçants et artisans : regroupement de commerçants locaux, nouveau service (dépannage itinérant).
- Solidarité et entraide*
 - Souci de l'autre, service à l'autre, dialogue.
 - Entraide entre voisins, solidarité spontanée pour les courses (réseau collectif de citoyens).
 - Partage de véhicules.
 - Mise en place d'une plateforme communale. [*Bénévoles*]
 - Réseau de bénévoles très actif, fabrication de masques par des groupes locaux de bénévoles.
 - Utilité de la Saint-Vincent de Paul.

« Quelles ressources ont-elles manqué ? »

- Défaut d'anticipation de la fabrication des masques (Commune).
- Retard dans la mise en place des aides (Commune).
- Fermeture de la Saint-Vincent de Paul en début de confinement.
- Présence policière pas toujours aux bons endroits.
- Absence d'un distributeur d'argent.
- Absence d'une épicerie bio.
- Méconnaissance des producteurs locaux.
- Absence de promotion, publicité des producteurs locaux.

¹ Les phrases en italique sont des précisions apportées lors de la rédaction du rapport de la réunion.

- Méconnaissance des ressources locales, des réseaux d'approvisionnement. [*Organisés entre citoyens*]
- Offre de transport insuffisante. [*En particulier, les liaisons villages-ville*]
- Isolement des personnes non-connectées. [*La communication a beaucoup transité par Facebook*]
- Augmentation de la précarité. [*Ira croissant dans les prochains mois*]

3^e séquence

Les participants sont invités à se répartir en 3 sous-groupes chargés d'établir, chacun, un « Carnet de solutions » en vue de renforcer et pérenniser les ressources existantes ou de combler les lacunes du territoire. Les solutions des trois groupes sont ensuite affichées sur un seul tableau et regroupées en blocs cohérents.

« Notre carnet de solutions concrètes. »

- Renforcer l'information papier.
- Un panneau d'affichage par village.
- Désignation de personnes relais pour les informations.
- Service de consultation par village. [*Auprès des personnes isolées.*]
 - *Proposer un complément, une alternative aux réseaux sociaux et à la communication via Internet, en vue d'informer et atteindre chacun.*
- Créer un répertoire/inventaire des producteurs locaux.
- Promouvoir les producteurs locaux.
- Créer et coordonner une plateforme des producteurs locaux.
- Organiser une/des zone/s de dépôt (paniers de produits locaux).
- Promouvoir les initiatives de réseautage. [*Approvisionnement en produits locaux.*]
 - *Améliorer l'information, l'organisation de l'approvisionnement des habitants en produits locaux.*
- Navettes entre les villages et Saint-Hubert, ponctuelles et/ou régulières.
 - *Proposer des solutions de mobilité citoyennes, en complément à l'offre de transport en commun.*
- Bancs et lieux de rencontre.
- Bancs pour arriver au centre des villages.
 - *Redéfinir des zones de rencontres dans les villages et les équiper.*
- Coordonner, valoriser le travail des bénévoles (Fête des bénévoles).
- Promotion du cadre naturel de la Commune à l'extérieur, afin d'attirer de nouveaux habitants.

Rendez-vous le 3 octobre : nature de l'événement à organiser

Lors de la dernière réunion de CLDR avait été annoncée la tenue d'une « Fête des associations » le 3 octobre 2020 à l'aérodrome.

Cependant, la crise sanitaire rend impossible pareille organisation : les ressources communales n'ont pu être mobilisées à cette tâche et le répertoire des associations ne saurait être établi dans le délai imparti.

La question posée à la CLDR est dès lors celle-ci :

« Qui faut-il rassembler le 3/10, pour fêter quoi ? »

Sont proposées :

- La présentation des acteurs et projets d'insertion socio-professionnelle, prévue initialement en mars ;
- La présentation de producteurs et produits locaux ;

PCDR Saint-Hubert

- Une rencontre des bénévoles.

Commentaires et décision :

- La rencontre avec les acteurs sociaux s'inscrira dans une réunion de CLDR et dans l'espace où ils travaillent pour la plupart.
- Les producteurs et produits locaux sont trop peu nombreux sur la commune pour justifier pareille organisation. Il est préférable de travailler ce projet à l'échelle du GAL *Nov'Ardenne* (qui réalise actuellement un livret des producteurs locaux de son territoire).
- La CLDR opte pour une rencontre des bénévoles (et non une « Fête »). Il s'agira de leur adresser un « merci », simple et convivial. Viendront ceux qui se sentiront concernés par l'appellation « bénévole ».

Les modalités pratiques de cette « rencontre des bénévoles » seront discutées lors de la prochaine réunion de CLDR.

Divers

Pas de point divers.

Calendrier

Une prochaine réunion de CLDR sera convoquée durant la période juillet-août.

Commission locale de développement rural

réunions 2020

- 27 août 2020

Rapport de la réunion de CLDR Saint-Hubert, 27/08/2020

Présent-e-s : Bays S. ; Boulard E. ; Delvosalle M. ; Gilson P. ; Henneaux A. ; Hotton JP. ; Jacquemin R. ; Lambert R. ; Lierneux H. ; Pasquasy F. ; Penoy D. ; Pierard E. ; Sibret J. ; Slachmuylders JF. ; Smet JP. ; Therer H., Van Den Abbeel F. ; Vandercoilden M. ; Van Der Smissen F.
Binet S. & Joie T. ; Pecquet B.

Excusé-e-s : Claren C. ; Debière M. ; Hotton P. ; Palizeul C. ; Pierlot P. ; Rekinge C. ; Servais F. ; Steuer I.

Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 23/06/2020

Le rapport de la réunion est approuvé.

Information sur l'état d'avancement des projets en cours

➤ **Réseau de voies lentes**

L'entrepreneur débutera les travaux à l'automne, après la réunion préparatoire de chantier qui se tiendra sous peu.

Information importante : une subvention permet de procéder à des plantations le long des voies lentes, selon des règles précises (linéaires, par rangs, hauteurs sur tiges, essences). Il est proposé de réunir, un samedi matin, CCATM et CLDR pour faire une visite des lieux et déterminer les emplacements et choix souhaités pour les plantations. Le placement de quelques bancs sera également envisagé. Le coût de ceux-ci pourra être inclus dans la convention PCDR.

➤ **Maison de village d'Awenne**

L'attribution du permis d'urbanisme est attendue pour début octobre. L'AIVE a demandé un complément d'étude par rapport à la récupération des eaux de toiture, qui ne peuvent être réinjectées dans le circuit classique. Une étude de perméabilité du sol est en cours.

➤ **Maison de village de Hatrival**

L'auteur de projet sera rencontré début septembre, en vue d'établir une ébauche d'aménagement prenant en compte les fonctions souhaitées pour la salle.

➤ **Information sur le moratoire du Gouvernement wallon.**

Une circulaire ministérielle est attendue pour septembre / octobre, qui donnera les nouvelles lignes directrices pour les PCDR (taux de financement, projets recevables, critères prioritaires, etc.). Une réunion de CLDR sera consacrée à l'examen du PCDR à la lumière de cette circulaire.

Élaboration du programme d'activité de la CLDR (septembre 2020-juin 2021)

La mission principale et traditionnelle de la CLDR consiste à choisir les projets à mettre en convention et à en suivre les étapes de réalisation. Cette mission restera d'actualité tout au long de l'année, mais sera conditionnée par le contenu de la circulaire ministérielle. Au 2^e semestre, une réunion sera vraisemblablement consacrée à l'examen de l'avant-projet d'aménagement de la maison de village de Hatrival.

La CLDR a aussi entamé un cycle de rencontres publiques des acteurs de développement de certains secteurs. Après les acteurs économiques réunis en septembre 2019 à l'aérodrome, ce sont les acteurs de l'insertion professionnelle qu'il était prévu de rencontrer en mars. Annulée pour cause de crise sanitaire, cette soirée sera organisée dès que les conditions le permettront.

En outre, au cours des réunions de février et juin, les membres de la CLDR ont exprimé unanimement leur souhait de mieux connaître les villages de la commune mais aussi de s'investir vraiment dans la réalisation de projets.

Il est dès lors proposé à la CLDR de se consacrer, entre septembre 2020 et juin 2021, à la découverte des ressources locales du territoire, village par village.

Par « ressources locales », on entend les initiatives, les projets, structurés ou informels, portés par une ou par plusieurs personnes, inscrits dans les villages.

L'objectif général de cette approche consiste à connaître ces initiatives, les faire connaître, les relier entre elles, mais aussi à identifier d'éventuels problèmes ou lacunes. Il peut conduire à diverses formes de résultats : publications, événement fédérateur, nouveau projet de développement rural, recommandations, etc. En fin d'année, une conclusion, sous une forme à déterminer, devra être apportée au programme.

Pratiquement, ce programme de travail nécessite de :

- tenir les réunions de CLDR dans les villages ;
- en journée en automne/hiver (samedi ou dimanche), en soirée au printemps / été ;
- les préparer soigneusement (quels sont les initiatives, les projets, les acteurs du village à rencontrer).

La CLDR approuve le principe de ce programme.

Mais beaucoup de questions se posent à ce stade : les réunions doivent-elles être publiques ? Qui doit présenter les ressources d'un village ? Comment sélectionner les « ressources locales » ? La Commune serait-elle disposée à accueillir des nouvelles propositions de projets ? Etc.

Il est décidé de consacrer la prochaine réunion de CLDR à la préparation des découvertes des ressources locales du village de Mirwart. Ainsi la CLDR produira-t-elle un canevas pratique de visite et de rencontre de terrain.

(Un objectif spécifique consistera à convaincre un habitant de Mirwart de rejoindre la CLDR, comme membre ou comme invité.)

Divers

➤ **La soirée du 03/10**

La manifestation prévue le 03/10 (« Merci aux bénévoles ») ne pourra avoir lieu dans le contexte actuel.

➤ **Démission de Monsieur Marcel Debière**

Membre de la CLDR depuis le début, Marcel a contribué, avec toute sa sagesse et son immense connaissance de l'histoire locale, à l'élaboration du PCDR comme à la mise en œuvre des projets.

Pour des raisons personnelles, il vient de faire part de sa démission. La CLDR souhaite le remercier pour son important apport depuis 2008.

➤ **Voies lentes intercommunales – projet *Nov'Ardenne***

La GAL a su dégager un budget de 20.000 € pour faire étudier et chiffrer précisément le projet des voies lentes reliant les quatre communes du territoire *Nov'Ardenne*.

C'est le Service provincial technique qui est en charge de cette mission.

Une première réunion avec les dirigeants communaux a eu lieu en août. Une seconde est prévue en septembre.

Calendrier

22/09/2020 : réunion de CLDR à la salle communale des fêtes, à 20 heures.

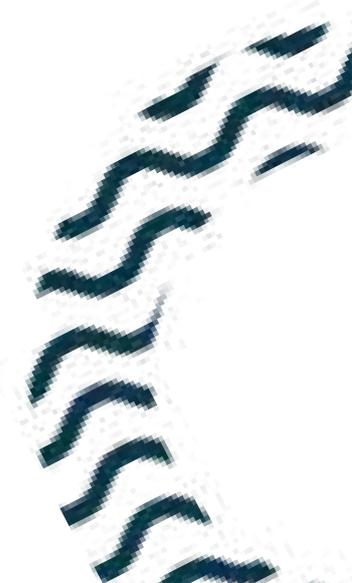
24/10/2020 : réunion de CLDR à Mirwart (en matinée – horaire à préciser).



Commission locale de développement rural



réunions 2020

- 22 septembre 2020
- 
- 

Rapport de la réunion de CLDR Saint-Hubert, 22/09/2020

Présent-e-s : Bays S., Boulard E., Delvosalle M., Gilson P., Henneaux A., Hotton JP., Hotton P., Jacquemin R., Lierneux H., Pasquasy F., Rekinge C., Sibret J., Smet JP., Van Den Abbeel F., Vandercoilden M., Van Der Smissen F.
Binet S. & Joie T. ; Pecquet B.

Excusé-e-s : Lambert R., Nicolas C., Palizeul C., Picard P., Pierlot P., Swennen C.

Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 27/08/2020

Le rapport de la réunion est approuvé.

Aménagement d'une maison de village à Hatrival (présentation de l'esquisse par l'auteur de projet)

L'auteur de projet expose d'abord un rapide **état des lieux** du site. Il insiste sur :

- La zone devant le bâtiment non qualifiée ;
- Le garage à supprimer ;
- Les entrées « confidentielles », peu « lisibles » ;
- La fermeture de l'arrière du bâtiment, qui empêche de profiter de la vue ;
- L'investissement complet de la partie salle par la psychomotricité, faute d'espace de rangement ;
- La différence de niveau entre parties avant et arrière ;
- La présence d'une imposante poutre de séparation dans la partie avant ;
- La possibilité d'un espace ample à l'étage.

Il expose ensuite son esquisse du **futur aménagement**. Celui-ci comprendra :

- L'aménagement d'un espace polyvalent devant le bâtiment (avec deux places de parking – PMR et livraison) ;
- la construction d'un muret devant le bâtiment, pour bien le séparer de l'espace polyvalent ;
- Une entrée principale à l'avant du bâtiment, habillée d'un auvent, ainsi que des entrées secondaires, latérales et par l'arrière ;
- Après cette entrée principale, un local technique comportant un WC PMR et les escaliers menant à l'étage ;
- Après la poutre de séparation, un local semi-ouvert affecté à une cuisine/bar, d'un côté, une petite salle, de l'autre ;
- La suppression du plafond dans l'actuelle salle de psychomotricité, afin d'en accroître la volumétrie et la luminosité ;
- À l'arrière, une terrasse non couverte, sur pilotis, ouvrant sur le paysage ;
- Une annexe latérale destinée à accueillir une scène et des espaces de rangement (matériel psychomotricité) ;
- La rénovation de l'appentis (reconstruction) afin d'y installer une réserve et un local vélo ;
- Une mise à niveau des différents espaces ;
- Le maintien du parking à l'endroit actuel, mais mieux dessiné ;
- La délimitation de la cour actuelle par des aménagements quelques plantations et du mobilier urbain.

La maison de village comprendrait donc trois espaces en filade, de plain-pied, plus une terrasse extérieure, l'appentis et une annexe latérale. La salle principale pourrait accueillir une soixantaine de personnes assises (et jusqu'à 72 si les espaces sont tous ouverts). Le terrain permet en outre l'installation d'un chapiteau occasionnellement.

Le projet est attentif à conserver l'identité du bâtiment, à en soigner l'intégration dans le village, tout en y ajoutant une touche de modernité, et ce, dans le respect des recommandations formulées par la Région Wallonne et du plafond de budget 650.000 €, imposé par la Commune.

Remarque de la Commune

L'aménagement de l'étage n'est pas inclus dans le projet sous convention. Il sera affecté probablement au club des jeunes.

Remarque de la CLDR

D'une manière générale, la CLDR apprécie l'esquisse présentée.

Elle estime toutefois que le nombre de personnes que permettra d'accueillir la salle est trop faible.

Elle demande que la maison de village soit conçue de manière à pouvoir accueillir une centaine de personnes assises, sans cependant dépasser le budget imparti.

Elle suggère que :

- L'entrée principale se fasse par le côté, de manière à refermer la partie avant et gagner de l'espace pour les autres affectations ;
- Soit analysée la possibilité de faire de la terrasse une sorte de véranda modulaire ;
- La scène soit amovible ;
- L'annexe soit agrandie ;
- Le budget réservé aux aménagements extérieurs soit diminué au bénéfice du bâtiment en lui-même ;
- L'espace de parking ne soit pas très étendu, car il est habituel de se garer dans les rues adjacentes lors des manifestations sans que cela pose problème.

La CLDR marque explicitement son accord sur la philosophie de l'esquisse présentée par l'auteur de projet. Elle demande toutefois que, dans l'élaboration de l'avant-projet, soit poursuivi l'objectif de parvenir à accueillir une centaine de personnes assises, tout en restant dans les limites du budget fixé à 650.000 €. En conséquence, la CLDR recommande à la Commune d'introduire la demande de convention de faisabilité auprès de la Région wallonne.

Préparation des découvertes des ressources locales du village de Mirwart (canevas pratique de visite et de rencontre de terrain)

Lors de la réunion du 27 août 2020, il a été décidé que la CLDR se réunirait le samedi 24 octobre 2020 à Mirwart, afin de découvrir ce village et ses initiatives de développement.

Avait été évoquée la possibilité de consulter l'ensemble de la population – résidents permanents et seconds résidents – par courrier toutes-boîtes, de tenir une réunion publique, d'inviter l'ensemble des porteurs de projets. Pareille possibilité dépasse toutefois la capacité d'organisation de la CLDR. Il est donc proposé de fixer un objectif raisonnable et tenable à cette réunion, en partant du principe qu'il s'agit d'une réunion de CLDR organisée par et pour la CLDR.

Pour en définir le contenu, la question suivante est posée aux membres :

Le 24 octobre, en 2 heures, que devons-nous savoir, comprendre, du village de Mirwart en matière de perspectives de développement ?

Les diverses contributions permettent de déterminer trois axes de questionnement :

1. **Information statistique** sur le potentiel constructible, l'évolution et la composition de la population (tranches d'âge ; ratio habitants permanents-seconds résidents).
2. **La rénovation du château**, l'anxiété qu'elle suscite, les contours précis du projet de brasserie.
3. **Le ressenti des villageois** quant aux divers développements que connaît le village :
 - Pisciculture provinciale ;

PCDR Saint-Hubert

- Installation de « Aube » ;
- Rénovation du château ;
- Installation de seconds résidents (et pression immobilière consécutive) ;
- Multiplication des gîtes (dont des gîtes de grande capacité) ;
- Absence d'épicerie locale.

Il est décidé que le 3^e axe servira de fil conducteur à la réunion du 24 octobre. Il est considéré qu'il pourrait servir de point de départ à toutes les visites de village.

Pour apprécier ce « ressenti villageois », il sera demandé aux trois comités de village existant à Mirwart de déléguer quelqu'un à la réunion de CLDR du 24/10.

Les informations statistiques souhaitées seront réunies par les services communaux.

Quant au questionnement sur le projet de rénovation du château, il sera abordé ultérieurement, éventuellement par une rencontre avec le châtelain.

Les « perspectives de développement » du village de Hatrival feront l'objet de la réunion de CLDR suivante.

Divers

➤ Réseau de voies lentes

La réunion de début de chantier est prévue courant du mois d'octobre.

➤ Modification de la composition de la CLDR (« quart politique »)

Monsieur Arnaud Collette ayant démissionné de son poste de Conseiller communal, il sera remplacé au sein de la CLDR par Madame Céline Nicolas.

Calendrier

24/10/2020 : réunion de CLDR à Mirwart (en matinée – de 9h30 à 12h00).

Commission locale de développement rural

réunions 2020

- 10 décembre 2020

Rapport de la réunion de CLDR Visioconférence via Teams, 10/12/2020

Présent-e-s : Bays S. ; Boulard E. ; Delvosalle M. ; Gilson P. ; Henneaux A. ; Hotton JP. ; Nicolas C., Pasquasy F. ; Pierlot P; Servais F. ; Slachmuylders JF. ; Van Den Abbeel F. ; Vandercoilden M.
Binet S. & Joie T. ; Pecquet B.

Excusé-e-s : Hotton P. ; Jacquemin R. ; Lambert R. ; Palizeul C. ; Picard P. ; Rekinge C. ; Smet JP. ; Swennen C. ; Van Der Smissen F.

Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 22/9/2020

Le rapport de la réunion est approuvé.

Evolution des projets sous convention & Présentation et discussion de la nouvelle Circulaire Développement rural

1. Nouvelle circulaire et projets sous convention

➤ **Création d'un réseau de voies lentes**

La nouvelle Circulaire n'aura aucune incidence sur cette convention, qui lui est antérieure.

Le début du chantier est fixé au 1^{er} mars 2021. Sa durée maximale est de 45 jours ouvrables.

➤ **Aménagement de la Maison de village d'Awenne**

La nouvelle Circulaire n'aura pas d'incidence non plus sur cette convention, qui lui est également antérieure.

Le permis a été reçu fin octobre. La Commune est en attente du cahier des charges qu'est occupé à rédiger l'auteur de projet : livraison prévue fin 2020-début 2021.

➤ **Aménagement de la Maison de village de Hatrival**

Cette convention entre dans le régime de la nouvelle Circulaire, qui lui est toutefois plus favorable que l'ancienne réglementation. En effet, ce projet pourra bénéficier d'un taux de subvention de 80 % sur le montant total de l'assiette (650.000€), contre, précédemment, un taux subvention de 50% à partir de 500.000€.

La fiche-projet initiale, qui avait été réalisée par le Bureau *Impact*, a été actualisée par le Bureau auteur de projet (*Lorigami*) et transmise à l'Administration pour établissement de la convention de faisabilité.

Conformément aux termes de cette convention, la Commune est en attente de la signature de la Ministre pour percevoir la somme forfaitaire de 20 000 € consacrée aux frais d'auteur de projet.

2. Nouvelle circulaire et autres projets prioritaires (lot 1) du PCDR

➤ **Aménagement du centre du village de Mirwart**

La nouvelle circulaire a une incidence négative sur ce projet, le taux de subvention étant abaissé à 60%.

➤ **Création de logements tremplin**

Même constat : la Circulaire abaisse le taux de subvention à 60%.

➤ **Création de voies lentes transcommunales (territoire du GAL)**

La nouvelle circulaire permet de prétendre à une subvention plus importante pour autant que chaque commune partenaire dispose d'un PCDR en cours, ce qui n'est actuellement pas le cas de Libramont. Le taux de subvention est maintenu à 90%, mais le montant de l'assiette de subvention est porté à 850 000 € par commune.

Pour la commune de Saint Hubert, 2 tracés sont à l'étude :

- La jonction Poix-Libin par la sécurisation du tracé existant ou par l'ancienne voie de tram ;
- le prolongement de la voie lente voies lentes de Vesqueville à Bras par la Chapelle de Lhommal.

D'une manière générale, il sera nécessaire de procéder à une relecture, voire une réorganisation ou une redéfinition, des projets du PCDR à la lumière de cette nouvelle Circulaire.

Il est impossible à ce stade de faire une balance globale pertes-bénéfices.

3. Autres nouveautés apportées par la Circulaire

➤ **Budget participatif**

- Les communes pourront introduire une demande de budget participatif tous les 2 ans avec un maximum de subvention de 10.000 €. La Commune devra apporter un montant équivalant à la subvention. Des précisions sont encore attendues.

➤ **Investissement incorporel**

- Possibilité d'une subvention au taux de 80 % sur un maximum de 250 000 € pour des études et analyses en lien avec la promotion du milieu rural. Des précisions sont encore attendues.

➤ **Sessions d'approbation des projets**

- Les demandes de convention à la Région Wallonne devront être rentrées en mars ou en septembre. Des critères (1^{er} PCDR, nombre de conventions passées, etc.) prévaudront à leur sélection.

➤ **Importance de la communication**

- Le développement rural devra faire l'objet d'une communication renforcée. Outre les supports habituels (revue, flyers, page Facebook) une page exclusive du site internet de la Commune devra être dédiée à l'opération de développement rural. Une liste des informations de base est précisée par la Circulaire.

4. Suggestions et questions de la CLDR

- Est-il envisageable de créer **un arboretum** le long de la voie lente ?

La réglementation relative aux plantations doit être examinée. Elle sera envoyée aux membres.

La nouvelle Circulaire prévoit de subventionner généreusement (taux de 80% sur un budget maximum de 500 000 €) les « Espaces publics de biodiversité et de protection de l'environnement ». Un arboretum entre-t-il dans cette catégorie de projet ?

- La Commune répond-elle à l'appel à projet « **Wallonie cyclable** » ?

Oui. Dans ce cadre, elle introduit un projet de sécurisation des abords de l'école et de la place d'Arville.

- La Commune est-elle informée d'une subvention disponible pour des projets transcommunaux dans le cadre de la **Conférence locale des élus** (CLE – Province) ?

Non. La commune se renseigne.

Evaluation de l'année écoulée

Malgré les mesures sanitaires et les périodes de confinement, la CLDR s'est réunie quatre fois en présentiel et une cinquième fois en visioconférence au cours de l'année 2020.

On regrettera de n'avoir pu organiser la rencontre avec les acteurs d'insertion socio-professionnelle et la fête des associations, ainsi que de n'avoir pu mettre en œuvre le nouveau format des réunions de CLDR dans les villages.

PCDR Saint-Hubert

C'est d'autant plus frustrant que la CLDR se présentait dans une composition nouvelle, associant anciens et nouveaux membres.

Par contre, on appréciera que les projets sous convention aient pu poursuivre sans trop de retard leur circuit administratif.

Le programme 2021 est dès lors déjà très fourni et cette période « covid » offre peut-être l'occasion d'approfondir les réflexions sur le développement à mener à l'échelle de la commune.

Divers

- Si les réunions de CLDR doivent continuer à se tenir en visioconférence, un système interactif devra être envisagé (type « Klaxoon ») afin de permettre la participation active de l'assemblée.
- Les réflexions sur l'installation de la 5G fleurissent dans diverses communes et Saint-Hubert ne fait pas exception. Le Conseil communal se penchera bientôt sur la question, sur base de l'étude établie par le MOC.

Calendrier

Une réunion de CLDR sera programmée début 2021.

Les modalités pratiques seront communiquées dans la convocation.